

**Conseil économique et social**Distr. générale
23 juin 2022Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Cinquante-quatrième session

Dakar (hybride), 16 et 17 mai 2022

Points 6 de l'ordre du jour provisoire*

Examen des recommandations et adoption des projets de résolution**Rapport sur la réunion du Comité d'experts****Introduction**

1. La quarantième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue du 11 au 13 mai 2022 à Dakar, selon un format hybride permettant une participation en personne et en ligne.

Première partie**I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]****A. Participation**

2. Ont participé à la réunion les représentants des États membres de la CEA ci-après : Algérie, Bénin, Botswana, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

3. La communauté économique régionale suivante était représentée : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies suivants étaient représentés : Bureau de la coordination des activités de développement, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Fonds d'équipement des Nations Unies, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bureau des

* E/ECA/CM/54/1/Rev.1.



Nations Unies auprès de l'Union africaine, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, Programme alimentaire mondial, Organisation mondiale de la Santé et Organisation mondiale du tourisme.

5. Des observateurs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient présents : Fédération de Russie et Pays-Bas.

6. L'État observateur non Membre de l'Organisation des Nations Unies ci-après était représenté : État de Palestine.

7. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient également présents : Centre africain des applications météorologiques pour le développement, Commission de l'Union africaine, Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, Banque africaine d'import-export, Fondation africaine pour le renforcement des capacités, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, Banque ouest-africaine de développement et Union économique et monétaire ouest-africaine.

8. Des observateurs des organisations suivantes étaient présents : Blue like an Orange Sustainable Capital, Development Initiatives, Development Reimagined, DI Africa Global Front, Kejibaus Youth Development Initiative, Local Youth Corner Cameroon, Mission for Essential Drugs and Supplies, One Campaign, People of Good Heart Initiative, Platform to Finance Energy Companies, Teranga Multi-Services, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, University of Lagos, Université du Rwanda et Institut mondial des ressources naturelles.

B. Déclarations liminaires

9. La séance d'ouverture a été présidée par le Représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Union africaine et de la CEA et Président du Bureau sortant du Comité d'experts, M. Crisantos Obama Ondo.

10. Des déclarations liminaires ont été prononcées par la Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Vera Songwe, et le Secrétaire général du Ministère sénégalais de l'économie, du plan et de la coopération, M. Alioune Ndiaye.

11. Dans sa déclaration liminaire, M. Obama a mis en lumière les principales réalisations depuis la cinquante-troisième session de la Commission, à savoir l'aide apportée aux pays africains pour atténuer leurs problèmes de liquidité ; l'obtention de ressources financières supplémentaires, notamment grâce à l'Initiative de suspension du service de la dette et à une nouvelle émission de droits de tirage spéciaux, à hauteur de 40 milliards de dollars ; la mise en œuvre opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine ; et la réalisation de la transformation numérique du continent. Il a également souligné le rôle décisif de la CEA dans la facilitation de l'accès aux vaccins contre le coronavirus 2019 et de la production de tels vaccins en Afrique et a salué les résultats obtenus par le Forum régional africain pour le développement durable, lors de sa huitième session qui vient de s'achever.

12. Dans son allocution de bienvenue, M^{me} Songwe a remercié le Gouvernement sénégalais d'avoir accueilli la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique. Décrivant les efforts de la CEA pour stimuler la compétitivité des économies africaines et la mobilisation des ressources intérieures, elle a insisté, en relation avec le thème de la session, sur la question du stress lié à l'endettement qui affecte actuellement 23 pays africains. Elle a également évoqué les effets négatifs du conflit actuel entre la

Fédération de Russie et l'Ukraine, qui ont été exacerbés par la recrudescence de cas de COVID-19 dans le monde. Elle a appelé à des mesures visant à assurer une plus grande intégration financière grâce au renforcement des marchés financiers africains et à l'utilisation de monnaies africaines ; à la lutte contre les flux financiers illicites ; à une protection accrue des vies et des moyens de subsistance, en tenant compte des dimensions du genre et de la jeunesse ; et à la mise en œuvre complète et effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine afin de parvenir à une croissance inclusive qui soit propice à la création d'emplois. Les pays africains devraient saisir les possibilités offertes par le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine pour augmenter leur production céréalière.

13. S'exprimant également au nom du Ministre des finances et du budget, et du Ministre de l'économie, du plan et de la coopération, M. Ndiaye a souhaité la bienvenue au Sénégal à tous les participants. Il a félicité la CEA pour son rôle de premier plan dans la défense de positions communes sur des enjeux cruciaux, notamment l'accès aux vaccins, l'Initiative de suspension du service de la dette et l'allocation des nouveaux droits de tirage spéciaux. Il a rappelé que, sous la direction du Président de la République du Sénégal et Président en exercice de l'Union africaine pour 2022, M. Macky Sall, le Sénégal avait lancé un nouveau fonds commun de placement à risque ainsi que de nouveaux cadres de partenariat public-privé pour mobiliser des fonds supplémentaires. En conclusion, il a exhorté les pays africains à continuer à demander davantage d'allocations des nouveaux droits de tirage spéciaux, afin de réduire leurs risques dans le contexte de crises multiples, d'autant qu'à ce jour l'Afrique n'avait reçu que 33 milliards de dollars sur l'allocation totale de 650 milliards de dollars.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

14. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité par le Comité pour former le nouveau Bureau :

Président :	Sénégal
Premier Vice-Président :	Madagascar
Deuxième Vice-Président :	Zimbabwe
Troisième Vice-Président :	
Rapporteur :	Guinée équatoriale

15. Après une déclaration d'acceptation du Président nouvellement élu, M. Mouhamadou Bamba Diop, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.
4. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique.
5. Présentation du thème de la cinquante-quatrième session de la Commission.
6. Questions statutaires.

7. Date, lieu et thème de la cinquante-cinquième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Examen et adoption du rapport du Comité d'experts ; examen des recommandations et des projets de résolutions.
10. Clôture de la réunion.

Deuxième partie

Compte rendu des travaux

III. Aperçu de l'évolution économique et sociale récente en Afrique [point 3 de l'ordre du jour]

A. Présentation

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté un rapport sur l'évolution économique et sociale récente en Afrique (E/ECA/COE/40/4), mettant en lumière les faits récents survenus dans l'économie mondiale et leurs conséquences pour l'Afrique. Alors que, selon les projections, la croissance économique en Afrique devait rebondir à court et moyen terme, la pandémie avait annulé les progrès réalisés au cours des deux dernières décennies vers la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, la santé, l'éducation et l'emploi. La guerre en Ukraine avait exacerbé la situation en provoquant une hausse des prix des denrées alimentaires et, potentiellement, en augmentant la faim et l'insécurité alimentaire. Ces chocs extérieurs avaient souligné la nécessité pour les États membres de la CEA de diversifier leurs économies, de tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'utiliser les technologies numériques pour renforcer leur résilience et accélérer l'industrialisation des secteurs productifs de leurs économies.

B. Débats

17. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont noté que la maladie à coronavirus (COVID-19) et la guerre en Ukraine avaient déclenché une série de chocs mondiaux qui exigeaient une réponse et une action conjuguée à l'échelle du continent, notamment par la mise en place d'instruments régionaux et d'une nouvelle architecture financière pour faire face à ces chocs émergents.

18. Les experts ont noté avec inquiétude les répercussions des chocs sur les liquidités, car ces chocs étaient ressentis non seulement en Afrique, mais aussi dans le monde entier. Les solutions préconisées, telles que la réaffectation des droits de tirage spéciaux, ont placé l'Afrique en concurrence avec d'autres régions. Toutefois, la CEA et ses États membres pourraient mettre à profit la prochaine vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, qui sera accueillie par l'Égypte, pour faire en sorte que le Mécanisme de liquidité et de durabilité et les outils de croissance verte soient renforcés afin d'accroître l'accès aux liquidités, et de renforcer la résilience et la durabilité.

19. Les experts ont aussi fait observer que l'instabilité de certains pays africains avait exacerbé les effets des chocs mondiaux. Ils ont souligné

l'importance du maintien de la paix et de la stabilité pour encourager les investissements et favoriser le développement économique.

C. Recommandations

20. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres de la CEA devraient :
 - i) Élaborer des stratégies pour promouvoir la croissance intérieure et diversifier la production, notamment la production de denrées alimentaires et de biens de consommation, afin de se prémunir contre les chocs extérieurs ;
 - ii) Consolider la paix et la stabilité et réduire les inégalités dans leurs pays, afin de stabiliser les investissements, d'améliorer le climat des affaires et de promouvoir la mobilisation des ressources intérieures et la croissance ;
 - iii) Améliorer l'administration et l'application de la fiscalité, réduire les exonérations fiscales et éliminer les pratiques de corruption et les flux financiers illicites ;
 - iv) Accélérer la mise en œuvre opérationnelle complète de la Zone de libre-échange continentale africaine afin d'en tirer un maximum d'avantages et de développer une résilience face aux chocs extérieurs ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Apporter un appui technique à ses États membres pour les aider à mener des recherches analytiques sur les répercussions des chocs que subissent leurs économies, y compris celles découlant de la guerre en Ukraine ;
 - ii) Aider ses États membres à définir des mesures pour faire face aux effets de la pandémie et de la guerre en Ukraine et à en évaluer l'efficacité ;
 - iii) Fournir une assistance technique aux États membres pour favoriser la diversification et la numérisation économiques, accroître le remplacement des importations, rationaliser la politique commerciale, développer le commerce électronique et stimuler la mobilisation des ressources nationales.

IV. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique [point 4 de l'ordre du jour]

A. Présentation

21. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté un rapport sur les progrès réalisés en matière d'intégration régionale en Afrique (E/ECA/COE/40/5). Dans ce rapport, il a été souligné qu'en dépit des difficultés, des progrès appréciables avaient été réalisés pour faire avancer les programmes d'intégration, notamment grâce à l'adoption de politiques et de stratégies d'industrialisation visant à stimuler le commerce intra-africain et à la promotion de l'intégration macroéconomique par toutes les communautés économiques régionales, qui avaient établi des critères essentiels de convergence macroéconomique. Il a également été noté que l'intégration et le

développement socioéconomique de l’Afrique avaient été entravés, entre autres facteurs, par des insuffisances importantes au niveau des infrastructures et par une intégration inégale et lente de la production.

B. Débats

22. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont observé que le commerce intra-africain de produits manufacturés semblait avoir une valeur ajoutée relativement faible, au regard de la création de valeur sur le continent et du fait que la plupart des intrants étaient importés de l’extérieur.

23. Les experts ont noté que le conflit entre la Fédération de Russie et l’Ukraine montrait qu’il était indispensable de privilégier une plus grande coopération, et ils ont insisté sur le fait que l’Afrique devrait mieux gérer et mutualiser ses abondantes ressources pour que le continent devienne davantage un faiseur qu’un preneur de prix.

24. Les experts ont également noté qu’il fallait faire plus en matière de sécurité pour mieux protéger les populations. Ils ont proposé une réflexion concertée, par exemple par la mutualisation des ressources destinées à la production de biens essentiels, comme les vaccins.

25. Pour ce qui est des problèmes liés à la ratification de l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, les experts ont mis en évidence les questions en suspens concernant les négociations sur les règles d’origine et leurs incidences sur la ratification et la mise en œuvre de l’Accord.

26. Les experts ont noté que l’intégration monétaire et financière, y compris l’impératif pour les banques centrales africaines de créer des monnaies numériques et des cryptomonnaies dans une optique continentale, était importante pour promouvoir l’intégration régionale et continentale.

C. Recommandations

27. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres de la CEA devraient :
 - i) Créer des chaînes de valeur régionales dans des domaines comme la production d’engrais et de produits pharmaceutiques pour améliorer la résilience des pays africains en temps de crise alimentaire ou autre;
 - ii) Promouvoir l’agriculture non seulement pour les exportations hors du continent mais aussi pour répondre à la demande sur le continent ;
 - iii) Construire les infrastructures voulues pour pouvoir tirer parti des retombées de l’Accord ;
 - iv) Promouvoir l’investissement en Afrique par l’amélioration des conditions cadres pour l’investissement ;
 - v) Mettre à profit les possibilités offertes par les initiatives d’intégration régionale comme la Zone de libre-échange continentale africaine, pour favoriser la reprise et la transformation économiques postpandémiques, ainsi que les possibilités résultant du conflit entre la Fédération de Russie et l’Ukraine ;
 - vi) Renforcer les synergies entre les pays afin d’assurer une plus grande efficacité dans les approvisionnements de certaines matières premières comme les engrais ;

- b) La CEA devrait :
- i) Mener une étude sur les possibilités pour l'Afrique de mutualiser ses ressources et matières premières et de mieux gérer ses stocks pour pallier les fluctuations de prix ;
 - ii) Œuvrer à l'intensification du dialogue entre ses États membres dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
 - iii) S'employer à renforcer les capacités de ses États membres dans l'utilisation d'outils permettant de calculer l'Indice africain d'intégration régionale ;
 - iv) Apporter un appui technique à ses États membres dans la collecte de données et la constitution de bases de données sur le commerce des produits à valeur ajoutée en vue d'une analyse plus pointue du commerce intrarégional ;
 - v) Engager un dialogue sur une monnaie numérique commune de banque centrale pour l'Afrique ;
 - vi) Déterminer les principaux obstacles à l'accélération de l'intégration économique africaine et aider ses États membres à les surmonter ;
 - vii) Envisager de contribuer à la création d'une bourse africaine de matières premières, étant donné la richesse des ressources dont dispose le continent.

V. Présentation du thème de la cinquante-quatrième session de la Commission [point 5 de l'ordre du jour]

A. Présentation

28. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire exécutive adjointe et économiste en chef chargée des programmes de la CEA, M^{me} Hanan Morsy, a présenté un rapport sur le thème de la cinquante-quatrième session de la Commission : « Financement de la relance de l'Afrique : trouver des solutions innovantes » (E/ECA/COE/40/6). Elle a souligné l'impact sur les économies africaines des crises imbriquées causées par la pandémie de COVID-19, l'urgence des changements climatiques et la guerre en Ukraine ; les besoins de financement immenses du continent, qui ont été exacerbés par ces crises ; et la nécessité d'accroître l'accès au financement à des taux abordables en renforçant les mécanismes de mobilisation des ressources intérieures et en tirant parti de la Zone de libre-échange continentale africaine.

29. Les réponses apportées à ces crises par les gouvernements africains avaient été des interventions à court, moyen et long terme, notamment l'allègement et la restructuration du service de la dette et le financement d'urgence de la Banque mondiale par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale pour la résilience et du Fonds monétaire international par la réaffectation des droits de tirage spéciaux.

30. Un représentant du secrétariat a présenté les résultats de la série de concertations tenues sur le thème de la cinquante-quatrième session. Les concertations avaient eu lieu dans chacune des cinq sous-régions et avaient été organisées par les bureaux respectifs de la CEA dans ces sous-régions.

B. Débats

31. Au cours des débats qui ont suivi, les experts se sont concentrés sur les différents mécanismes et stratégies mis en place par les pays pour financer la réalisation des objectifs de développement durable et relancer leur économie après la pandémie de COVID-19. Ils ont indiqué que l'Afrique devait poursuivre simultanément des solutions internes et externes. Des efforts devraient être déployés pour accroître la productivité agricole locale, notamment grâce à l'apprentissage par les pairs, améliorer l'accès à des engrais moins chers, faire des approvisionnements groupés, juguler l'inflation et réduire la vulnérabilité macroéconomique. L'accent devait aussi être mis sur la mobilisation de nouvelles ressources financières plutôt que sur le recyclage des ressources déjà engagées, de manière à innover dans le financement de la résilience du continent face à la multiplicité des crises.

32. Les experts ont estimé que l'Afrique devait prendre des mesures pour développer son secteur privé, attirer les investissements étrangers en favorisant un environnement propice aux affaires, et mobiliser le financement du développement durable auprès du secteur privé grâce à des partenariats public-privé. Pour donner une base solide à la croissance économique, l'Afrique devait également améliorer l'efficacité des dépenses publiques et des investissements dans les projets publics. Les difficultés liées aux règles concernant les crédits à l'exportation établies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en particulier le niveau élevé des primes d'assurance, constituaient un grand obstacle au financement du commerce.

C. Recommandations

33. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres de la CEA devraient :
 - i) Améliorer la gestion de leurs ressources naturelles et de leurs dépenses publiques pour stimuler la croissance et le développement ;
 - ii) Mettre en place des mesures de soutien au secteur agricole afin de réduire l'impact de l'inflation, assurer la sécurité alimentaire et accroître le commerce intrarégional ;
 - iii) Tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour en faire un moteur de croissance qui renforce la résistance aux chocs extérieurs ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Apporter un appui technique à ses États membres pour les aider à intensifier la mobilisation des ressources intérieures, notamment en créant un environnement propice au secteur privé, en approfondissant les marchés de capitaux nationaux, en exploitant les vastes fonds de pension du continent, en luttant contre les flux financiers illicites, en renforçant la numérisation de l'administration et des autres services fiscaux et en recapitalisant les banques de développement nationales et régionales ;
 - ii) Encourager ses États membres à envisager de recommander la révision des règles de l'OCDE dans le but de baisser les taux de crédit à l'exportation et de faciliter le développement du commerce ;
 - iii) Aider ses États membres à obtenir un meilleur accès aux liquidités et à des financements abordables, notamment grâce à la réaffectation des droits de tirage spéciaux ; à la mise en place opérationnelle de la Facilité de liquidité et de viabilité ; au financement

climatique innovant utilisant le capital naturel du continent ; à l'application des modèles d'approvisionnement utilisés par la Plateforme africaine de fournitures médicales et l'African Vaccine Acquisition Trust ; à l'amélioration de la notation financière des pays ; et au soutien à la seizième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement ;

iv) Fournir des conseils à ses États membres sur l'accès aux droits de tirage spéciaux et sur l'utilisation de ces ressources pour relever les défis du développement.

v) Fournir des services de renforcement des capacités à ses États membres afin de les aider à résoudre les problèmes liés à leur dette publique.

vi) Fournir des services consultatifs à ses États membres sur la manière dont ils peuvent utiliser les monnaies numériques pour financer le développement.

VI. Questions statutaires [point 6 de l'ordre du jour]

A. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (couvrant la période d'avril 2021 à mars 2022)

B. Rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

C. Rapport de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable

1. Présentation

34. Au titre des points 6 a), b) et c), les représentants du secrétariat ont présenté le rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique couvrant la période d'avril 2021 à mars 2022 (E/ECA/COE/40/7), le rapport sur la suite donnée aux résolutions de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (E/ECA/COE/40/8) et le rapport sur la septième session du Forum régional africain pour le développement durable (ECA/RFSD/2021/15).

2. Débats

35. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont félicité le secrétariat pour l'étendue et la qualité du travail accompli au cours de la période considérée, malgré les difficultés résultant de la pandémie de COVID-19. Le Comité a noté et apprécié le déblocage, à la suite d'un plaidoyer du secrétariat, de 33 milliards de dollars de nouveaux droits de tirage spéciaux ayant permis de fournir des liquidités supplémentaires aux pays africains. Il a pris note du travail effectué pour faire face aux risques liés aux changements climatiques, notamment l'appui apporté à la Commission climat du Bassin du Congo pour rendre opérationnel le Fonds bleu pour le Bassin du Congo.

36. Le Comité a reconnu que l'Initiative de suspension du service de la dette et le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité étaient importants pour l'amélioration de l'accès au financement du développement. À cet égard, il a

souligné que le bénéfice de l'Initiative devrait être également élargi aux pays à revenu intermédiaire et que le fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité devrait être financé de manière adéquate. Il a aussi souligné que les droits de tirage spéciaux devraient être redirigés vers les pays ayant moins accès au financement du développement, que la mobilisation des ressources nationales, y compris la collecte des impôts, devrait être accrue et que les flux financiers illicites devraient être éliminés. Le Comité a par ailleurs souligné qu'il fallait établir des protocoles normalisés pour guider les institutions africaines dans le développement de marchés régionaux du carbone, qu'il était nécessaire de s'engager davantage aux côtés des pays qui ne bénéficiaient pas pleinement des initiatives de la CEA, notamment les pays sans littoral, et a préconisé l'utilisation de l'intelligence artificielle pour collecter des indicateurs supplémentifs permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

3. Recommandations

37. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Les États membres de la CEA doivent mobiliser les ressources nationales pour financer le développement en prenant des mesures permettant d'accroître le recouvrement des impôts et d'endiguer les disparitions illégales de fonds résultant des flux financiers illicites ;

b) La CEA devrait :

i) De concert avec la Commission de l'Union africaine, les ministres africains des finances et les gouverneurs des banques centrales, plaider davantage pour une augmentation du financement du développement en faveur des pays africains, notamment par l'élargissement de l'Initiative de suspension du service de la dette aux pays à revenu intermédiaire, l'apport d'un financement adéquat au Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité et la réaffectation des droits de tirage spéciaux aux pays qui ont le plus besoin de ressources et aux banques multilatérales africaines, le but étant de faire en sorte que les pays africains aient un meilleur accès au financement, compte tenu de leurs faibles quotas au Fonds monétaire international ;

ii) Continuer de soutenir la Commission climat du Bassin du Congo dans la mobilisation des financements pour rendre opérationnel le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ;

iii) Soutenir la création de marchés normalisés de droits d'émission de carbone, sur la base des principes énoncés dans l'Accord de Paris relatif aux changements climatiques de 2015 ;

iv) Renforcer les initiatives qui soutiennent ses États membres dans leurs efforts pour accroître la mobilisation des ressources nationales en augmentant la collecte des recettes et en réduisant les flux financiers illicites ;

v) Aider ses États membres à développer la capacité d'utiliser l'intelligence artificielle pour collecter des indicateurs supplémentifs afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

vi) Développer des initiatives et des programmes ciblés visant à répondre aux besoins des pays sans littoral.

D. Cadre de programmation à moyen terme (2022-2025), projet de plan-programme pour 2023 et point sur le cadre stratégique de la Commission économique pour l'Afrique

E. Projet de budget-programme pour 2023

F. Rapport d'étape sur la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux en Afrique

1. Présentation

38. Au titre des points 6 d), e) et f), les représentants du secrétariat ont présenté le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) (E/ECA/COE/40/16), le projet de plan-programme pour 2023 (E/ECA/COE/40/9), le point sur le cadre stratégique de la CEA (E/ECA/COE/40/17), le projet de budget-programme pour 2023 (E/ECA/COE/40/10) et le rapport d'étape sur la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux en Afrique (E/ECA/COE/40/12).

2. Débats

39. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont accueilli favorablement le cadre de programmation à moyen terme de la CEA (2022-2025) et ont reconnu que les cinq domaines de transformation proposés étaient alignés sur les orientations stratégiques à suivre par la CEA conformément au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme /commun » (A/75/982). Ils ont pris note avec satisfaction du plan-programme pour 2023 et ont encouragé la CEA à continuer de mettre l'accent sur l'approfondissement de la diversification économique, l'élaboration de modèles de développement novateurs, la promotion de l'intégration régionale et le soutien à une réponse africaine aux défis mondiaux.

40. Les experts ont salué l'appui technique fourni par la CEA et ont souligné la nécessité de renforcer les modalités d'exploitation de ses compétences consultatives et techniques, notamment par le recours à des outils de modélisation macroéconomique, de planification et d'analyse de la pauvreté et des inégalités.

41. En ce qui concerne la croissance zéro du projet de budget 2023 par rapport au budget 2022, le représentant du secrétariat a précisé que les processus réguliers de révision interne du budget contribuaient à des gains d'efficacité, permettant à la CEA de réaliser plus avec moins de ressources. Le montant budgétaire proposé pour 2023 ferait l'objet d'une réévaluation, afin que l'affectation finale reflète les fluctuations des taux de change et l'inflation. L'augmentation des coûts avait donc été compensée par les gains d'efficacité obtenus grâce aux possibilités de réduire les besoins en fournitures et en matériels.

42. Les experts ont félicité la CEA pour l'aide qu'elle apportait aux pays africains, notamment pour la réalisation de recensements numériques. Ils ont noté des améliorations dans la collecte des données liées au produit intérieur brut et ont souligné la nécessité de se pencher sur la périodicité de la collecte des données et de transformer les systèmes statistiques nationaux par la numérisation, en vue d'améliorer l'actualité, la précision et la qualité des données, renforçant ainsi la résilience face aux crises.

3. Recommandations

43. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres de la CEA devraient :
 - i) Explorer les possibilités de création de recettes fiscales à partir de l'économie numérique ;
 - ii) Sensibiliser les parlementaires et les décideurs à l'importance de l'utilisation de données dans l'élaboration des politiques ;
 - iii) Élaborer et mettre en œuvre des programmes complets de collecte de données conformément aux besoins des programmes de développement, notamment pour les plans de développement nationaux, les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;
 - iv) Développer l'utilisation de la numérisation dans la collecte de données ;
 - v) Investir dans les données et les statistiques, la science et la technologie des données, y compris la technologie géospatiale.
- b) La CEA devrait :
 - i) Renforcer son soutien à ses États membres dans la conception de leurs plans de développement nationaux et leur permettre de reprendre et d'appliquer les recommandations pratiques issues des travaux analytiques réalisés par la CEA ;
 - ii) Allouer ses ressources budgétaires aux activités prioritaires clés relevant de son mandat, de façon à éviter le double emploi et la répétition d'actions entreprises par d'autres organismes ;
 - iii) Aider ses États membres à recueillir des données économiques sur une base trimestrielle et à collecter et utiliser des données et des statistiques au niveau régional et local ;
 - iv) Aider ses États membres à renforcer leur capacité technique en matière de méthodes nouvelles et innovantes de collecte de données ;
 - v) Renforcer la capacité de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) à maintenir et à accroître le soutien qu'il apporte aux États membres de la CEA.
 - vi) Aider ses États membres à migrer vers le nouveau système de comptabilité nationale 2008 et à harmoniser les méthodes de comptabilité nationale avec ce système.

G. Rapports des réunions des comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts des différentes sous-régions

H. Rapport intérimaire sur les activités de l'Institut africain de développement économique et de planification

1. Présentation

44. Au titre des points 6 g) et h), les représentants du secrétariat ont présenté les rapports sur les réunions des comités intergouvernementaux sous-régionaux de hauts fonctionnaires et d'experts (ECA/EA/ICSOE/25, E/ECA-SA/ICSOE/XXVII/2021/8.1, ECA/SRO-NA/ICSOE/36/5/Rev.1, ECA/CA/ICSOE/3 et ECA/WA/ICE/24/01d) et le rapport d'activité de l'IDEP (E/ECA/COE/40/11). Les bureaux sous-régionaux avaient fourni une assistance technique, des services

consultatifs, des formations, organisé des concertations sur les politiques et mis à disposition des outils analytiques à l'intention des États membres de la CEA et des groupements économiques régionaux. Pour sa part, l'IDEP avait bénéficié d'une augmentation des contributions des pays africains pour la réalisation de ses programmes de formation et la poursuite de ses activités de génération et de diffusion de connaissances. Des ressources supplémentaires s'imposaient toutefois encore pour que la vision stratégique de l'IDEP se concrétise.

2. Débats

45. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont souligné l'importance cruciale que revêtent la formation, ainsi que la diffusion et la mise en application des outils élaborés par la CEA, la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports par exemple, qui permettent aux pays africains de prendre des décisions éclairées et de suivre les progrès accomplis sur la voie du développement durable, notamment dans le cadre des examens nationaux volontaires. Ils ont également fait observer que la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait constituer un "plan Marshall africain", qui renforcerait la résilience du continent et permettrait de faire en sorte que les stratégies nationales de développement soient alignées sur les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

46. Les experts ont reconnu que les retards de paiement des contributions à l'IDEP entravaient la capacité de l'Institut à mettre en œuvre ses programmes de renforcement des capacités et à accomplir son mandat de manière générale. Ils ont insisté sur la nécessité de sensibiliser les États membres aux avantages offerts par les programmes de l'IDEP, afin de donner aux ministères et départements concernés des arguments de poids pour justifier la mobilisation des contributions statutaires.

3. Recommandations

47. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres de la Commission devraient :
 - i) Mobiliser davantage de ressources et verser leurs contributions dans les délais impartis pour assurer une mise en œuvre proactive et cohérente des programmes de l'IDEP ;
 - ii) Définir les domaines prioritaires au niveau national pour guider les activités d'appui de la CEA en matière de planification du développement ;
 - iii) Mettre la CEA au courant des changements de points de contact pour s'assurer que les nouveaux titulaires sont suffisamment informés et peuvent faciliter, au niveau national, les interactions avec l'Institut, y compris la diffusion d'informations sur les processus et programmes de l'IDEP ;
 - iv) Renforcer les systèmes de données pour contribuer à l'élaboration de politiques éclairées, notamment en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des progrès vers la transformation économique et l'industrialisation ;
 - v) Concevoir des politiques de développement axées sur les piliers thématiques de chacun des bureaux sous-régionaux ;
- b) La CEA devrait :
 - i) Diffuser largement auprès de ses États membres sa politique sur la mise en recouvrement des contributions, y compris celles destinées à l'IDEP, et encourager individuellement chaque État membre à verser sa contribution ;

ii) Améliorer la diffusion d'outils comme la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports auprès de ses États membres pour faciliter la formulation et la mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes ;

iii) Accompagner les pays et les sous-régions du continent africain dans leurs efforts visant à harmoniser leurs politiques industrielles et leurs stratégies de diversification au niveau régional ;

iv) Encourager ses États membres à pratiquer l'apprentissage par les pairs, par l'intermédiaire de l'IDEP, afin de pouvoir prendre en compte les conclusions des examens analytiques dans leurs instruments nationaux de développement.

I. Rapport de la quatrième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre

J. Rapport de la deuxième réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie

1. Présentation

48. Au titre des points 6 i) et j), des représentants du secrétariat ont présenté le rapport de la quatrième session du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre (E/ECA/CSPPG/4/13) et le rapport de la deuxième réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie (E/ECA/CPRTIIT/2/9).

2. Débats

49. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont souligné et demandé des mesures correctives pour remédier aux faibles taux de scolarisation et au taux élevé d'abandon scolaire émergents chez les garçons dans certains pays. Ils ont noté que la promotion de programmes de protection sociale globaux par les États membres de la CEA devait s'accompagner d'interventions efficaces pour stimuler la croissance économique, afin de soutenir des systèmes de protection sociale renforcés. En outre, la protection sociale devrait être liée à l'emploi et à la productivité durables.

50. Les experts ont noté que les États membres de la CEA étaient en train d'élaborer des stratégies devant leur permettre de tirer un maximum d'avantages des négociations menées dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ils ont souligné l'importance du renforcement de la capacité de négociation des parties prenantes, compte tenu des disparités existant entre les pays africains.

3. Recommandations

51. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) Les États membres de la CEA devraient :

i) Veiller sciemment à ce que l'égalité des sexes soit au cœur des stratégies de relèvement post-COVID-19, afin de remédier aux effets néfastes inégaux de la pandémie sur les femmes et les pauvres ;

ii) Promouvoir l'inclusion financière et l'aptitude à se servir des outils numériques pour l'autonomisation économique des

femmes, afin de renforcer le profil économique de celles-ci et leur capacité à saisir les possibilités qui se présentent ;

iii) Lier la croissance économique et la création d'emplois à la protection sociale pour assurer leur durabilité ;

iv) Élargir la couverture et le champ d'application de la protection sociale, afin de protéger les personnes pauvres et vulnérables et améliorer la protection de la santé de ces personnes ;

v) Donner la priorité à l'emploi inclusif et durable pour les jeunes en stimulant la création d'emplois dans les secteurs à forte productivité ;

vi) Placer l'urbanisation au centre de la planification du développement national et renforcer la planification du développement économique local ;

vii) Intensifier les efforts visant à élaborer et à appliquer des stratégies nationales pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment en les harmonisant avec les autres stratégies nationales ;

b) La CEA devrait :

i) Apporter un appui technique à ses États membres dans l'élaboration de politiques et de stratégies globales de protection sociale ;

ii) Entreprendre des études approfondies dans ses États membres pour recenser les poches d'inégalité et de vulnérabilité, en vue de concevoir des mesures d'intervention ciblées ;

iii) Apporter un appui technique à ses États membres dans la mobilisation de ressources pour le développement des infrastructures, y compris pour les énergies renouvelables ;

iv) Apporter un appui technique en vue de la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, afin d'accroître les liaisons nécessaires à la facilitation des échanges dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

v) Aider ses États membres à renforcer leur capacité à s'engager dans les négociations à mener dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment lors des phases 2 et 3 couvrant les questions des droits de propriété intellectuelle et du commerce électronique ;

vi) Apporter un appui technique à ses États membres dans la conception et la mise en œuvre de stratégies, de régimes juridiques et réglementaires, d'outils et d'applications numériques, conformément aux stratégies continentales dans ces domaines.

K. Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

L. Examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

1. Présentation

52. Au titre des points 6 k) et l), les représentants du secrétariat ont présenté, respectivement, le rapport sur l'appui fourni par l'ONU à l'Union africaine et à son programme de Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (E/ECA/COE/40/13) et le rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (E/ECA/COE/40/14).

2. Débats

53. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont noté que les bureaux de coordination des Nations Unies étaient confrontés aux défis posés par le grand nombre d'organismes partenaires des Nations Unies présentes dans les pays africains. Le représentant du secrétariat a précisé que l'architecture régionale de collaboration des Nations Unies regroupait toutes les entités des Nations Unies sur le continent pour fournir un soutien adapté et bien ciblé aux États Membres de l'ONU et aux partenaires régionaux. En outre, le système des Nations Unies comportait trois niveaux d'intervention (niveau continental, niveau sous-régional et niveau national), ce qui rendait nécessaire un examen plus approfondi de la coordination entre les différents niveaux et une harmonisation de l'action des partenaires.

54. En ce qui concerne le Programme d'action de Vienne, les experts ont demandé un bilan de sa mise en œuvre après huit ans et ont souhaité savoir si des ajustements du programme lui-même s'imposaient ou, au contraire, s'il fallait redoubler d'efforts pour sa mise en œuvre, en tenant notamment compte de l'expérience et des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Ils ont également appelé l'attention sur les problèmes de connectivité rencontrés par les pays en développement sans littoral et sur les coûts commerciaux et autres connexes qu'ils ont dû engager pendant la pandémie et qui ont été aggravés par les répercussions du conflit en Ukraine. Ils ont jugé important d'apporter un appui à cet égard, en particulier aux femmes engagées dans des activités commerciales transfrontalières, et ont souligné la nécessité de simplifier les régimes commerciaux pour leur venir en aide. Ils ont également indiqué qu'il était nécessaire d'étudier et de privilégier la connectivité ferroviaire pour faciliter le commerce et l'utilisation de ports secs.

3. Recommandations

55. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les États membres devraient :
 - i) Poursuivre l'examen des plans d'engagement nationaux des Nations Unies et des opérations des équipes de pays des Nations Unies, en tenant compte des besoins et des priorités des pays ;
 - ii) Envisager la mise à niveau des infrastructures et la nécessité d'adopter des mesures proactives pour éliminer les barrières commerciales entre les pays en développement sans littoral et entre ces pays et les pays voisins qui ont un accès côtier ;

- b) La CEA devrait :
- i) Continuer d'accompagner les efforts visant à mieux coordonner les activités de développement entre les différents organismes afin de réduire au minimum les difficultés de coordination et de mobilisation de ressources au niveau national ;
 - ii) Continuer de recourir aux coalitions thématiques pour faire face aux enjeux transversaux ;
 - iii) Déterminer sur le plan quantitatif dans quelle mesure les priorités du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ont été réalisées et recenser les ajustements qui s'imposent pour en améliorer la mise en œuvre ;
 - iv) Continuer d'aider les pays en développement sans littoral à mettre en œuvre les stratégies de la Zone de libre-échange continentale africaine élaborées aux niveaux national et régional ;
 - v) Proposer des actions de formation et d'assistance technique ciblées sur les questions de commerce, de transport et d'infrastructure qui tiennent également compte des répercussions de la COVID-19 et des problèmes de connectivité des pays en développement sans littoral ;
 - vi) Apporter un appui technique pour la définition de programmes transfrontaliers visant à faciliter le commerce et pour la mise en œuvre de ces programmes.

VII. Date, lieu et thème de la cinquante-cinquième session de la Commission [point 7 de l'ordre du jour]

1. Présentation

56. Un représentant du secrétariat a présenté une note sur les dates, le lieu et le thème de la cinquante-cinquième session de la Commission (E/ECA/COE/40/15/Rev.1). Il a été proposé de tenir la cinquante-cinquième session en mars ou avril 2023 à Addis-Abeba sur le thème « Favoriser le redressement et la transformation de l'Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités ».

2. Débat

57. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont généralement accepté les dates et lieu proposés et marqué leur accord pour le thème proposé. Ils ont souligné la nécessité de préciser le type de "transformation" dont il serait question à la session.

58. Les experts ont suggéré que les délibérations de la cinquante-cinquième session soient l'occasion de se pencher sur le soixantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine [devenue aujourd'hui l'Union africaine] et l'achèvement du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2014 - 2023). Ils ont également suggéré d'envisager un thème lié à la Zone de libre-échange continentale africaine.

59. Les experts ont pris note de la justification du thème telle que clarifiée par le secrétariat.

3. Recommandations

60. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) La CEA devrait affiner le thème, en tenant compte des suggestions du Comité ;

b) La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique souhaitera peut-être accepter les dates et le lieu proposés pour la cinquante-cinquième session de la Commission.

VIII. Questions diverses [point 8 de l'ordre du jour]

61. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

IX. Examen et adoption du rapport de la réunion du Comité d'experts, et examen des recommandations et des projets de résolutions [point 9 de l'ordre du jour]

62. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion, ainsi que les projets de résolutions pour examen et adoption par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. Plusieurs experts ont fait des commentaires et proposé d'apporter des modifications au rapport et aux projets de résolutions. Après une discussion approfondie, le Comité a adopté le rapport à l'unanimité. Les projets de résolutions, tels qu'ils ont été modifiés par le Comité, sont joints en annexe au présent rapport pour examen et, éventuellement, adoption par la Conférence des ministres.

X. Clôture de la réunion [point 10 de l'ordre du jour]

63. Des déclarations de clôture ont été faites par M^{me} Morsy et M. Diop.

64. M^{me} Morsy a remercié le Gouvernement sénégalais d'avoir accueilli la session et a remercié le Bureau et le Comité pour le bon déroulement de la réunion et la qualité des délibérations qui ont conduit à l'adoption de recommandations concrètes portant notamment sur les tendances actuelles du développement économique et social, les progrès de l'intégration régionale et le financement de la relance de l'Afrique. Elle a réaffirmé l'engagement de la CEA à fournir un soutien technique à ses États membres dans leurs efforts visant non seulement à répondre aux besoins financiers immédiats mais aussi à élaborer des mesures et des politiques plus résilientes.

65. M. Diop a exprimé l'engagement renouvelé du Gouvernement sénégalais envers les activités de la CEA. Il a exprimé sa gratitude aux experts, au secrétariat, aux médias et aux autres prestataires de services pour le succès de la réunion du Comité d'experts. M. Diop a salué le rôle dirigeant de la CEA dans la campagne en faveur de plus de liquidités pour le continent. Il a invité les États membres de la CEA à envisager de mettre en œuvre les recommandations formulées au cours des délibérations.

66. Après l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close le vendredi 13 mai 2022, à 19 h 17.

Annexe

Projets de résolution soumis à l'examen de la Conférence des ministres

Les projets de résolution, dont le texte a été approuvé par le Comité d'experts et qui figurent ci-après, sont soumis à la Conférence des ministres pour examen et, éventuellement, adoption.

A. Le financement de la reprise de l'Afrique et au-delà

La Conférence des ministres,

Notant avec une vive inquiétude que, malgré les efforts nationaux et mondiaux actuels, la pandémie de coronavirus (COVID-19), le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et les phénomènes météorologiques extrêmes creusent le déficit de financement du développement en Afrique et accentuent la vulnérabilité de la dette du continent,

Préoccupée par le fait que les réponses asymétriques apportées à la pandémie par les pays développés et en développement, s'agissant des mesures de relance budgétaire et de la vaccination, mènent à une reprise plus lente dans les régions en développement, en particulier sur le continent africain,

Rappelant que les initiatives mondiales telles que l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt et le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette n'ont pas abordé directement les besoins de financement des pays à revenu intermédiaire,

Notant la lenteur des progrès dans la mise en œuvre du Cadre commun et préoccupée par le fait que les trois pays du Cadre commun n'ont pas encore bénéficié de l'allègement de la dette prévu par l'Initiative de suspension du service de la dette,

Préoccupée par le fait que l'appel lancé aux créanciers privés pour qu'ils participent à des conditions comparables à l'Initiative de suspension du service de la dette et au Cadre commun n'a pas suscité de réaction favorable,

Notant que la perception du risque posé par le continent contribue au niveau élevé des coûts du crédit, ce qui pénalise la compétitivité des économies africaine,

Préoccupée par le fait que les vulnérabilités de la dette du continent ont été exacerbées par les coûts d'emprunt élevés des marchés de capitaux qui ne reflètent pas à juste titre les fondamentaux économiques des pays,

Reconnaissant le rôle important des marchés de capitaux privés dans le domaine du financement du développement en Afrique, notamment en complément du rare financement concessionnel,

Reconnaissant le rôle porteur des opérations de mise en pension dans l'amélioration de la liquidité des obligations souveraines, réduisant ainsi les primes de liquidité et, en fin de compte, les coûts d'emprunt supportés par les émetteurs d'obligations,

Rappelant le rôle reconnu qu'a joué la Commission économique pour l'Afrique dans la conception du Mécanisme de liquidité et de durabilité pour réduire le coût du crédit privé supporté par les pays africains,

Convaincue que le Mécanisme de liquidité et de durabilité peut contribuer à réduire les taux d'intérêt en comprimant les primes de liquidité, en atténuant les vulnérabilités de la dette des pays africains et en leur donnant plus de marge de manœuvre budgétaire pour investir dans les infrastructures critiques pour la numérisation, le développement du commerce, la transition énergétique juste et les établissements de santé en vue d'une reprise verte et durable après la pandémie,

Consciente du rôle important des droits de tirage spéciaux comme source de financement concessionnel et du rôle important que la nouvelle émission de droits de tirage spéciaux peut jouer pour accélérer la reprise de l'Afrique après les crises actuelles, alors que l'allocation des droits de tirage spéciaux a bénéficié de manière disproportionnée aux pays développés, malgré leur bonne situation budgétaire et leur faible utilisation de ces droits,

1. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique, les ministres africains des finances et le Fonds monétaire international d'avoir facilité la création du groupe de travail de haut niveau sur une nouvelle architecture financière mondiale qui fonctionne pour l'Afrique ;

2. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à apporter son leadership intellectuel et son soutien technique aux délibérations du groupe de travail de haut niveau et d'en assurer le secrétariat ;

3. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de soutenir la prolongation de l'Initiative de suspension du service de la dette pour deux années supplémentaires et le rééchelonnement de l'Initiative au bout de ces deux ans pour une période supplémentaire de cinq ans ;

4. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique d'avoir lancé la Facilité de liquidité et de durabilité ;

5. *Appelle* les pays, les partenaires de développement et les organisations internationales, régionales et sous-régionales à apporter leur soutien au financement et à la défense du nouveau Mécanisme de liquidité et de durabilité ;

6. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de faciliter la mise place opérationnelle du Mécanisme de liquidité et de durabilité, notamment en mobilisant les ressources financières des pays, des partenaires de développement et des organisations internationales, régionales et sous-régionales qui la soutiennent, et en étudiant la possibilité d'un soutien grâce à la nouvelle émission de droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international ;

7. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre sa campagne en faveur de la réforme de l'architecture financière internationale afin de permettre aux pays africains, y compris les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, d'avoir accès plus facilement et à moindre coût aux ressources des institutions financières multilatérales et régionales ;

8. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique fonctionnelle et des services de renforcement des capacités aux pays qui souhaitent participer à l'initiative du Mécanisme de liquidité et de durabilité et qui remplissent les conditions requises ;

9. *Prie également* à la Commission économique pour l'Afrique d'aider les pays et de faciliter leurs émissions d'obligations vertes, bleues et liées aux objectifs de développement durable, afin de stimuler les investissements dans les mesures d'adaptation climatique et la préservation des ressources naturelles, en s'appuyant sur la fonctionnalité du Mécanisme de liquidité et de durabilité ;

10. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'engager des actions de sensibilisation et de mobiliser l'appui en faveur de la réaffectation des droits de tirage spéciaux aux pays qui en ont le plus besoin, pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux, y compris la rétrocession des droits de tirage spéciaux aux banques régionales de développement afin de soutenir les priorités de l'Afrique en matière de financement du développement, de mieux construire l'avenir et de parvenir à un développement vert et durable, comme le préconisent le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

11. Prie la Commission économique pour l'Afrique de créer une agence africaine de notation du crédit en collaboration avec la Commission de l'Union africaine.

B. L'importance de la transformation numérique pour trouver des solutions innovantes

La Conférence des ministres,

Considérant la persistance sur le continent africain des effets socio-économiques de la pandémie de coronavirus (COVID-19), qui a plongé près de 26 millions de personnes dans l'extrême pauvreté, et la nécessité d'un engagement innovant et stratégique afin de faciliter la reprise économique rapide de l'Afrique,

Notant que les pays africains sont largement tributaires de technologies et de systèmes d'information importés et que la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine pourrait entraîner la dégradation du service des technologies de l'information et des communications dans le monde entier et en particulier en Afrique, aggravant ainsi les menaces en matière de cybersécurité qui pèsent sur le continent africain,

Considérant que l'Afrique a besoin de 100 milliards de dollars des États-Unis pour parvenir à un accès universel, abordable et de qualité à l'Internet d'ici 2030,

Considérant également que la numérisation est un facteur essentiel de stimulation du commerce intra-africain grâce à l'amélioration des systèmes de paiement numérique et au renforcement des systèmes de paiement instantané inclusifs,

Reconnaissant que l'inégalité de genre influe sur l'adoption des technologies numériques aux fins du développement économique,

Rappelant la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa trente-troisième session ordinaire,

Saluant les efforts que déploient actuellement la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et les principaux partenaires de développement pour aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre leurs stratégies nationales respectives de transformation numérique,

Notant avec satisfaction les efforts que déploient actuellement la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine d'import-export et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour aider les pays africains à créer et mettre en œuvre la Bourse du commerce africain, une plateforme interentreprises qui fait office de marché virtuel pour les acheteurs et les fournisseurs, selon les règles de la Zone de libre-échange continentale africaine,

Notant avec satisfaction l'adoption de la Déclaration de Lomé sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité lors du premier Sommet africain sur la cybersécurité, qui s'est tenu à Lomé en mars 2022,

1. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de soutenir davantage le développement des capacités en matière d'identité numérique sur l'ensemble du continent africain afin de promouvoir un développement durable inclusif, de dépasser le caractère informel des économies africaines, d'améliorer la mobilisation des ressources nationales, d'accélérer la mise en place opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté ;

2. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre ses initiatives visant à renforcer la participation des femmes et des filles aux stratégies de transformation numérique ;

3. *Demande instamment* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, de soutenir la mise en œuvre de la Déclaration de Lomé sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité ;

4. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de renforcer ses travaux sur l'exploitation des technologies numériques et de l'innovation pour permettre aux États membres d'explorer de nouveaux domaines de l'économie des données afin d'accroître les possibilités de commerce et de développement et d'exploiter les avantages de la numérisation au service du redressement et de la stabilisation de leurs économies respectives ;

5. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, d'aider les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à concevoir des mécanismes innovants supplémentaires pour financer et mettre en œuvre des stratégies de transformation numérique ;

6. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de redoubler d'efforts pour soutenir le développement du commerce numérique sur le continent africain afin d'accélérer la mise en place opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine.

C. Le rôle des partenariats pour la production des vaccins en Afrique dans l'amélioration des résultats sanitaires en Afrique

La Conférence des ministres,

Reconnaissant la contribution indispensable de la santé à la prospérité future de l'Afrique et à la réalisation des objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Consciente de la nécessité de mettre en place des systèmes de santé plus inclusifs, plus réactifs et plus résilients qui servent de moteurs essentiels à la croissance économique, à la création d'emplois, au financement du développement et à la participation du secteur privé en Afrique,

Rappelant le lancement de l'initiative « Partenariats pour la production des vaccins en Afrique » par la Commission de l'Union africaine et les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies lors du sommet en ligne de haut niveau qui s'est tenu les 12 et 13 avril 2021 sur le thème « Développer la production des vaccins en Afrique pour la sécurité sanitaire : reconstruire en mieux, avec plus d'audace et en plus grand »,

Saluant l'initiative « Partenariats pour la production des vaccins en Afrique » comme une initiative africaine, qui tient compte des priorités et des moyens du continent pour exploiter le pouvoir de l'action collective visant à relever les défis sanitaires pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19),

Prenant note des efforts constants déployés par la Commission économique pour l'Afrique pour améliorer les résultats sanitaires sur le continent, notamment son rôle de présidente du pilier de la conception du marché et de la connaissance de la demande de l'initiative « Partenariats pour la production des vaccins en Afrique » et de membre du Groupe de travail pour l'acquisition de vaccins en Afrique,

Ayant à l'esprit l'appel lancé lors de sa deuxième réunion par le Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie à la Commission économique pour l'Afrique pour que celle-ci poursuive et intensifie le déploiement des trois dimensions de l'initiative pharmaceutique ancrée dans la Zone de libre-échange continentale africaine (achats groupés, production locale, et normes et assurance qualité), notamment en forgeant et en renforçant des partenariats avec les parties prenantes concernées,

Reconnaissant l'importance cruciale de consolider les acquis, de préserver les innovations introduites pendant la pandémie et de mettre ces acquis et ces innovations au service de la sécurité sanitaire à long terme en Afrique,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, aux autres organisations panafricaines, aux principales entités s'occupant de la santé mondiale, aux partenaires de développement, aux institutions financières régionales et internationales et au secteur privé de mobiliser des fonds pour atteindre l'objectif de l'initiative « Partenariats pour la production des vaccins en Afrique », à savoir assurer un accès ininterrompu à des vaccins au coût abordable et de haute qualité en Afrique, en satisfaisant 60 % de la demande de vaccins du continent par la production locale d'ici 2040 ;

2. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de collaborer avec la Commission de l'Union africaine, les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et le Groupe de travail pour l'acquisition de vaccins en Afrique pour élaborer une loi type de l'Union africaine sur les achats groupés, en vue d'une possible adoption de celle-ci, de manière à renforcer la cohérence des mécanismes de mise en commun des ressources et à créer une certitude quant à la demande de vaccins produits en Afrique ;

3. *Exhorte* la Commission économique pour l'Afrique à aider ses États membres à identifier, conserver et développer la main-d'œuvre, les produits de propriété intellectuelle, le savoir-faire industriel, la technologie et le financement nécessaires à un secteur de production de vaccins commercialement viable et financièrement durable en Afrique.

D. Les orientations stratégiques actualisées, le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) et le plan-programme et le budget-programme pour 2023

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 71/243 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a demandé aux commissions régionales des Nations Unies et au système de développement des Nations Unies d'appliquer pleinement la déclaration de collaboration entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales des Nations Unies sur l'appui aux États Membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Rappelant également la résolution 72/279 de l'Assemblée générale du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé la vocation et les fonctions du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement, et a souligné la nécessité de continuer à les adapter à l'objectif de concourir à la réalisation du Programme 2030,

Rappelant en outre sa résolution 959 (LI) du 15 mai 2018 sur le cadre stratégique et le plan-programme biennal révisés de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019, par laquelle la Conférence des ministres a adopté le cadre stratégique révisé¹, ayant examiné la note du secrétariat sur les nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique, intitulée « Pour une Afrique autonome et transformée : passer des idées à l'action », en vue de proposer des idées et des actions pour une Afrique autonome, inclusive et transformée² dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Notant que, en 2021, le Secrétaire général a publié le rapport intitulé « Notre programme commun »³, dans lequel il a défini un programme d'action sur la base de sa vision de l'avenir de la coopération mondiale grâce à un multilatéralisme inclusif, en réseau et efficace, et reconnaissant la nécessité de refléter ce programme dans les orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique, conformément à son mandat, afin d'assurer la mise en œuvre efficace de son plan-programme, en collaboration avec toutes les entités du système des Nations Unies et d'autres partenaires,

Rappelant la résolution 72/266 de l'Assemblée générale du 24 décembre 2017 sur le nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a approuvé la proposition de passage d'exercices budgétaires biennaux à des exercices annuels à titre expérimental à compter du budget-programme pour 2020, et a souligné que les réformes devaient former un tout, être cohérentes et se renforcer mutuellement,

Reconnaissant l'importance stratégique des plans-programmes et des budgets-programmes annuels pour placer le programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique dans son contexte et en assurer l'exécution conformément aux orientations stratégiques et aux fonctions essentielles de la Commission, à travers les neuf sous-programmes de celle-ci, et conformément aux orientations du Conseil économique et social,

Réaffirmant sa résolution 964 (LII) du 26 mars 2019 sur le plan-programme et le budget 2020, dans laquelle elle a demandé à la Commission économique pour l'Afrique d'élever le niveau d'ambition de son programme de travail et d'élaborer un cadre de programme à moyen terme, couvrant une période de trois à cinq ans, afin de faciliter la collaboration de ses États membres, les plans et budgets annuels devant être tirés de ce cadre,

Rappelant sa résolution 981 (LIII) du 23 mars 2021 sur le plan-programme et le budget-programme pour 2022, dans laquelle il notait que l'élaboration du cadre de programmation à moyen terme avait été perturbée par la crise liée à la maladie à coronavirus (COVID-19) et qu'elle nécessiterait des

¹ E/ECA/COE/37/4/Rev.1.

² E/ECA/COE/37/14.

³ A/75/982.

consultations supplémentaires avec les groupes d'intérêt et les parties prenantes,

Notant que le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) est conforme aux priorités et aux aspirations de l'Afrique en matière de développement, l'accent étant mis sur les principales transformations nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030 et la mise en œuvre de l'Agenda 2063,

Reconnaissant que le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) fournit une orientation solide pour le plan-programme et le budget-programme pour 2023, qui, à leur tour, mettent en évidence les objectifs et les résultats les plus importants et les réalisations attendues pour l'ensemble des sous-programmes de la Commission économique pour l'Afrique,

Reconnaissant que le plan-programme et le budget-programme pour 2023 reflètent les efforts continus de la Commission économique pour l'Afrique visant à renforcer la mise en œuvre de ses orientations stratégiques de son programme, afin de lui permettre de soutenir efficacement la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, et de mobiliser des ressources pour financer la reprise sur le continent après la crise du COVID-19,

Notant l'alignement des orientations stratégiques sur celles du rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun »,

Félicitant la Commission économique pour l'Afrique pour avoir mis en œuvre son programme de travail de 2021 dans des circonstances défavorables dues à la pandémie de COVID-19,

Ayant examiné le cadre stratégique actualisé, le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) et le plan-programme et le budget-programme pour 2023,

1. *Approuve* le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) ;
2. *Adopte* le plan-programme et le budget-programme pour 2023 de la Commission économique pour l'Afrique.

E. Les données et les statistiques

La Conférence des ministres,

Reconnaissant l'importance de la transformation et de la modernisation des systèmes nationaux statistiques pour soutenir le processus de développement de manière adéquate et répondre aux besoins en matière de statistiques et de données officielles pour la planification et la prise de décisions, et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et des plans nationaux de développement,

Rappelant la résolution 71/313 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a accueilli avec satisfaction le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, qui encadre l'étude, la planification, l'exécution et l'évaluation du renforcement des capacités statistiques se rapportant au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en mettant l'accent sur la modernisation des systèmes nationaux statistiques,

Prenant note des progrès réalisés dans la transformation et la modernisation des systèmes nationaux statistiques en Afrique et appréciant les résultats et les produits livrables obtenus à ce jour,

Notant que plusieurs pays sont en train d'effectuer des recensements numériques dans le cadre de la série de recensement de la population et de l'habitat de 2020, qui porte sur la période de 2015 à 2024, avec le soutien de la Commission économique pour l'Afrique et de ses partenaires,

Reconnaissant la nécessité d'utiliser de nouvelles sources de données, de données désagrégées et d'autres méthodes de collecte de données, en tirant parti des progrès technologiques, pour répondre au besoin de données pour le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 et des plans sous-régionaux et nationaux de développement,

1. *Demande* aux États membres de la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir le travail de transformation et de modernisation des statistiques officielles qu'effectue le Groupe africain créé par la Commission africaine de statistique de la Commission économique pour l'Afrique et comprenant les responsables des organismes nationaux de statistique en Afrique, et leur demande d'adopter et de mettre en œuvre une feuille de route pour la transformation et la modernisation des systèmes nationaux statistiques ;

2. *Engage* les organisations et partenaires panafricains à orienter et coordonner leur soutien vers la modernisation des systèmes nationaux statistiques ;

3. *Exhorte* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à consacrer des ressources financières suffisantes à la mise en place de systèmes statistiques modernes qui répondent de manière adéquate aux besoins en statistiques et en données officielles pour la planification et la prise de décisions ;

4. *Encourage* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à continuer de produire des données désagrégées conformément aux méthodes et aux lignes directrices de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Système de comptabilité nationale ;

5. *Engage* les gouvernements, les entités du système des Nations Unies et les partenaires de développement à fournir un soutien financier, matériel et technique aux États membres qui n'ont pas entrepris de recensement lors de la série 2020 pour qu'ils entreprennent des recensements avant la fin de la série 2020 en 2024 et à soutenir la mise en œuvre en Afrique des recensements entièrement basés sur la technologie lors de la série 2030 (2025-2034) ;

6. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec d'autres partenaires régionaux clefs, notamment la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, de continuer à aider les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à renforcer les capacités de leurs systèmes statistiques et de données.

F. L'appui de la Commission économique pour l'Afrique aux pays les moins avancés dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que les pays les moins avancés d'Afrique offrent un énorme potentiel de ressources humaines et naturelles pour la croissance économique mondiale, le bien-être, la prospérité et la sécurité alimentaire et énergétique, et reconnaissant les efforts considérables que ces pays ont déployés pour mettre en

œuvre les engagements pris dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020,

Préoccupée par le fait que la moitié des pays les moins avancés d'Afrique ne remplissent pas les critères de sortie de la liste des pays les moins avancés définis dans le Programme d'action d'Istanbul,

Prenant note du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, adopté lors de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés le 17 mars 2022 et approuvé par l'Assemblée générale le 1^{er} avril 2022, par lequel les engagements entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, y compris le secteur privé, la société civile et les gouvernements à tous les niveaux, ont été renouvelés et renforcés,

Préoccupée par le fait que la pandémie de coronavirus (COVID-19) et le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine risquent de compromettre les efforts visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Doha,

Consciente des possibilités d'approfondir le soutien aux pays africains les moins avancés dans le cadre du Programme d'action de Doha,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de faire rapport sur les progrès réalisés par les pays africains les moins avancés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Doha ;

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de déployer tous les outils et ressources appropriés pour soutenir la planification, l'élaboration de politiques macroéconomiques et la gestion de la dette fondées sur des données probantes dans les pays africains les moins avancés ;

3. *Demande en outre* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau de la Haute Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de continuer à aider les pays les moins avancés dans la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en coordonnant son action avec celle de diverses entités des Nations Unies, en sensibilisant l'opinion mondiale, en mobilisant le soutien et les ressources de la communauté internationale en faveur des pays les moins avancés, en créant des partenariats multipartites et en s'adressant à toutes les parties prenantes, notamment en établissant des partenariats avec la société civile et le secteur privé, afin de renforcer le soutien à ces pays.

G. L'accroissement des investissements dans les transports pour optimiser les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine

La Conférence des ministres,

Reconnaissant le rôle important de la Zone de libre-échange continentale africaine dans le développement et la transformation socio-économiques de l'Afrique et le rôle des infrastructures de transport dans l'expansion du commerce et de la connectivité économique et dans la promotion des économies d'échelle des entreprises africaines nécessaires pour maximiser les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le continent,

Notant que le secteur des transports contribue directement aux économies des pays africains par la création de valeur ajoutée, la création d'emplois et l'expansion des marchés,

Sachant que le continent africain souffre d'un déficit constant d'investissements dans les infrastructures de transport,

Rappelant sa résolution 965(LII) du 26 mars 2019 sur le Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, dans laquelle elle demandait à la Commission économique pour l'Afrique d'informer les parties intéressées de la manière dont le crédit privé et le crédit-bail peuvent contribuer à mobiliser les ressources financières nécessaires à la revitalisation et à l'expansion du réseau ferroviaire africain, et des avantages qu'il y a à devenir Partie au Protocole,

Reconnaissant la contribution d'initiatives régionales clefs, telles que le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le Marché unique du transport aérien africain, à la modernisation et à l'expansion des réseaux de transport nationaux et régionaux existants, et reconnaissant l'engagement des États membres de la Commission économique pour l'Afrique en faveur de ces initiatives,

Notant qu'à ce jour, 35 pays africains ont signé l'engagement solennel en faveur du Marché unique du transport aérien africain,

Consciente que la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine nécessite des infrastructures et des services de transport transfrontaliers adéquats,

Consciente également que la Zone de libre-échange continentale africaine offre de vastes possibilités d'investissement dans les infrastructures et les services de transport,

1. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique d'avoir entrepris une étude concernant les conséquences de la Zone de libre-échange continentale africaine sur la demande d'infrastructures et de services de transport ;

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de diffuser largement les conclusions de l'étude et d'entreprendre, si nécessaire, d'autres études sur la question ;

3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à aider les États membres à mettre en œuvre le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le Marché unique du transport aérien africain ;

4. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec ses principaux partenaires, notamment la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, d'aider ses États membres à mobiliser des ressources financières pour la modernisation des liaisons de transport qui sont essentielles à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et pour l'investissement dans les équipements de transport nécessaires pour faire face à l'augmentation du volume des échanges induite par la Zone de libre-échange continentale africaine.

H. La certification carbone

La Conférence des ministres,

Notant avec préoccupation, comme l'indique le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, que l'Afrique reste la région la plus vulnérable aux chocs climatiques tout en étant la moins responsable de la hausse inexorable des températures mondiales,

Soulignant l'importance critique du patrimoine naturel du continent et sa contribution incalculable à la séquestration des gaz à effet de serre nocifs, et en particulier de régions telles que le bassin du Congo, qui jouent un rôle essentiel de régulation du climat de la Terre,

Notant l'absence de processus efficaces de comptabilité et de certification du carbone dans la région Afrique pour encourager les efforts visant à maintenir ces puits

de carbone et à réguler le climat de la Terre, tout en répondant à ses propres impératifs de développement, en fixant le prix de ces émissions d'une manière qui correspond aux coûts sociaux connexes,

Reconnaissant le vaste potentiel qu'offrent les marchés du carbone pour générer de nouvelles sources de revenus financiers au profit des organisations publiques et privées et pour permettre aux gouvernements d'atteindre leurs objectifs de faibles émissions de carbone tout en réalisant un développement vert et résilient au climat, comme indiqué dans leurs plans de développement nationaux, dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques et dans les nombreux objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Reconnaissant les besoins exprimés par les gouvernements africains et les autres parties à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier en ce qui concerne les négociations relatives à l'article 6, paragraphe 2, de l'Accord de Paris, dans lequel les gouvernements sont encouragés à établir l'intégrité environnementale et l'intégrité du marché du carbone, notamment en veillant à ce que toute utilisation du carbone soit transparente et vérifiable, et en appliquant des systèmes de comptabilité comparables et en soutenant les plans de développement,

Rappelant ses résolutions 884 (XLIV) sur les changements climatiques et le développement durable en Afrique et 919 (XLVII) sur l'économie verte et la transformation structurelle, qui peuvent être considérablement favorisées par l'intégrité du marché du carbone soigneusement conçue dans l'intérêt de l'Afrique,

Notant qu'il importe de disposer de données précises sur les stocks de carbone et les variations des stocks de carbone dans les réservoirs de carbone terrestres et autres dans le cadre du processus de gestion des actifs carbone et de la satisfaction des besoins en matière de développement durable, notamment la réduction des risques climatiques qui pèsent sur les sociétés et les économies,

Rappelant la demande formulée récemment par les États membres de la Commission économique pour l'Afrique dans la Déclaration de Kigali sur la manière de mieux construire l'avenir après la crise du COVID-19 et d'accélérer la réalisation du développement durable en Afrique, adoptée en 2022, en vue de la mise en œuvre opérationnelle des programmes du marché du carbone et du renforcement des capacités des pays du bassin du Congo en matière de mobilisation de fonds pour le développement durable par le biais du Fonds bleu pour le bassin du Congo afin de soutenir la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, d'estimer leur capacité de séquestration du carbone et de développer des moyens de subsistance liés au capital naturel unique de la sous-région,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'apporter un soutien technique et consultatif aux États membres de la Commission économique pour l'Afrique intéressés par la mise en œuvre des processus de certification et d'accréditation du carbone en termes d'accès aux marchés des crédits carbone et aux commissions régionales sur le climat, telles que la Commission climat du bassin du Congo ;

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de continuer à apporter un soutien au renforcement des capacités des États membres de la Commission économique pour l'Afrique intéressés et des commissions régionales sur le climat, telles que la Commission climat du bassin du Congo, en matière de comptabilisation et de notification des processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de fournir un appui technique et consultatif aux États membres de la Commission économique pour l'Afrique intéressés pour évaluer le potentiel de stockage du carbone de leurs actifs naturels ;

4. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de s'associer aux banques régionales de développement pour élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières, en s'appuyant sur les possibilités offertes par les crédits d'émission de carbone.

I. La lutte contre les flux financiers illicites et le recouvrement des avoirs perdus

La Conférence des ministres,

Reconnaissant l'importance de la coopération aux niveaux national, régional et international dans la lutte contre les flux financiers illicites,

Notant les contraintes budgétaires persistantes auxquelles font face les pays africains, qui se sont encore aggravées pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19), ce qui entrave les stratégies d'adaptation,

Constatant avec une vive inquiétude que les difficultés budgétaires croissantes imposées par la pandémie de COVID-19 sont exacerbées par le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine,

Rappelant la résolution 886 (XLIV) sur les flux financiers illicites, qui a créé le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites⁴ en provenance d'Afrique, et le mandat que la Conférence des chefs d'États et de gouvernement de l'Union africaine a, dans sa Déclaration spéciale de 2015 sur les flux financiers illicites, donné à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement pour mener davantage de recherches sur les flux financiers illicites et le recouvrement des avoirs perdus,

Rappelant également l'appel lancé aux États membres des Nations Unies dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour qu'ils suivent et réduisent les flux financiers illicites en atteignant l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable,

Notant avec préoccupation que les contraintes actuelles ont rendu plus difficile la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

1. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui sont les deux dépositaires de l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable relatif aux flux financiers illicites et de son cadre conceptuel, pour avoir piloté les méthodologies convenues par les Nations Unies pour mesurer les flux financiers illicites dans 12 États membres de la Commission économique pour l'Afrique ;

2. *Demande* à la communauté internationale de prendre les mesures appropriées aux niveaux national, régional et mondial pour faire en sorte que les flux financiers illicites soient traités comme un défi commun à tout le système au niveau mondial et que la communauté internationale adopte un mécanisme de coordination mondiale pour surveiller systématiquement les flux financiers illicites ;

3. *Demande* au secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique de coopérer avec la Commission de l'Union africaine, la Banque

⁴ Assembly/AU/Decl.5.(XXIV).

africaine de développement, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, le Forum des administrateurs fiscaux des pays africains et d'autres partenaires de développement pour renforcer les capacités des États membres de la Commission économique pour l'Afrique et des institutions, notamment en matière de politique et d'administration fiscales, de coopération fiscale internationale, de lutte contre le blanchiment d'argent, de prévention de la corruption et de mesures coercitives connexes, de recouvrement et de restitution des actifs, et de gouvernance des ressources naturelles ;

4. *Prie* le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires de renforcer les capacités des pays africains permettant de combler les lacunes de l'architecture institutionnelle, afin de développer leur aptitude à suivre, mesurer et rendre compte de l'évolution des flux financiers illicites au titre de l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable, et à concevoir des mesures pour endiguer les flux financiers illicites ;

5. *Prie également* l'Organisation des Nations Unies d'entamer, sous ses auspices, des négociations relatives à une convention internationale en matière fiscale, avec la participation de tous les États membres et des parties prenantes concernées, en vue d'éliminer l'érosion de la base d'imposition, le transfert de bénéfices, l'évasion fiscale, y compris l'imposition des plus-values, et d'autres abus fiscaux.

J. Le programme de gestion de la culture et du patrimoine

La Conférence des ministres,

Reconnaissant le potentiel de développement qu'offrent les arts, la culture et le patrimoine en tant qu'accélérateurs de la réalisation des objectifs définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des aspirations de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Prenant note du thème de l'année 2021 déclaré par l'Union africaine : « Arts, culture et patrimoine : leviers pour construire l'Afrique que nous voulons »,

Considérant que la culture est nécessaire à la croissance et qu'elle a le potentiel de transformer l'Afrique, ce qui est en harmonie avec la cinquième aspiration de l'Agenda 2063, à savoir : « Une Afrique avec une forte identité culturelle, un patrimoine, des valeurs et une éthique communs »,

Reconnaissant l'importance socio-économique des arts et de la culture en tant que moteur potentiel de création de millions d'emplois, de promotion de la cohésion sociale et de renforcement des identités nationales et régionales, comme l'a souligné le Secrétaire général lors du Cycle de conférences sur l'Afrique qui s'est tenu en mai 2021, sur le thème : « Identité et appropriation culturelles : refaçonnent les états d'esprit », qui s'appuie sur celui de l'année 2021 retenu par l'Union africaine,

Rappelant les instruments pertinents, notamment la Charte de la renaissance culturelle africaine (2006), les Statuts de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (2019), le Plan d'action révisé de l'Union africaine sur les industries culturelles et créatives en Afrique (2021) et la Loi type de l'Union africaine sur la protection des biens et du patrimoine culturels (2018), qui donnent tous des lignes directrices fortes aux pays africains pour promouvoir et développer davantage cet important secteur,

Conscients du fait que la sauvegarde et la promotion de la culture contribuent directement à de nombreux objectifs de développement durable,

Reconnaissant que le patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel, et la créativité sont des ressources qui doivent être protégées et soigneusement gérées, et qu'ils peuvent servir à la fois de moteurs de la réalisation des objectifs de développement durable et de catalyseurs, étant donné que les approches qui

promouvent la culture aideront à garantir le succès des interventions visant à atteindre ces objectifs,

Reconnaissant également le potentiel qu'offre la culture de contribuer à la relance économique et de relever les défis de l'environnement dans l'après-pandémie,

Constatant le rôle que joue la Commission économique pour l'Afrique pour promouvoir le patrimoine culturel comme outil de développement économique, en formant des partenariats avec plusieurs parties prenantes, notamment la Commission de l'Union africaine, la Heritage Management Organization et l'Atlantic Council, afin de mettre en œuvre un programme de gestion du patrimoine qui apporte une contribution aux secteurs de la culture et de la création et au thème de l'année 2021 adopté par l'Union africaine,

Reconnaissant que l'objectif du programme est de s'appuyer sur les initiatives continentales pour donner aux communautés locales les moyens d'agir grâce au renforcement des capacités et à d'autres interventions dans le secteur de la culture, de la création et de la gestion du patrimoine, maximisant ainsi le puissant avantage stratégique de l'Afrique, son patrimoine, et, tour à tour, renforçant les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine, en vue de favoriser le développement économique des pays africains,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir le programme de gestion du patrimoine dans le but d'apporter une contribution aux initiatives continentales qui promouvent les secteurs de la culture et de la création comme levier de développement durable ; et de demander instamment aux États membres de fournir un appui technique et financier pour la mise en œuvre du programme ;

2. *Prie instamment* la Commission économique pour l'Afrique de continuer à encourager les États membres à redoubler d'efforts pour reconnaître le potentiel économique de leurs ressources patrimoniales et à consacrer une part importante de leur budget à leur protection, leur gestion et leur mise en valeur ;

3. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de continuer à engager les institutions clefs du continent africain et les organisations internationales intervenant dans la gestion, le développement et le financement du secteur des arts, de la culture et du patrimoine, à collaborer à la mise en œuvre du programme afin de renforcer la contribution économique du secteur.